

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 janvier 1907,—Etat indiquant le nombre de milles de lignes télégraphiques appartenant à l'Etat dans chacune des provinces et chacun des districts du Canada; les divers points reliés par ces lignes, les diverses stations sur chaque ligne et leur population respective; les dépenses et recettes respectives de chaque station et de la ligne pendant les dix ans expirés le 31 décembre 1906; le montant dépensé annuellement pendant la dite période (a) pour la construction de nouvelles lignes et prolongements; (b) pour réparations et entretien des lignes existantes; et la dépense totale pour (a) la construction, (b) les réparations et l'entretien des présentes lignes de télégraphe de l'Etat, et les recettes et frais d'exploitation des dites lignes par année. (*Document de la session No 199.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 novembre 1906,—Copie de toute correspondance et autres papiers échangés depuis 1896 entre la cité de Toronto, les commissaires du havre de la dite cité et toutes autres personnes et le gouvernement fédéral concernant (a) le dragage ou creusement du port de Toronto et de ses approches aux entrées est et ouest, ou des battures en dehors des dites entrées; (b) la construction de brise-lames, jetées ou autres travaux aux abords des dites entrées. (*Document de la session No 224.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 179) intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir aux nécessités du service public pendant les neuf mois expirés le 31 mars 1907 et l'exercice expirant le 31 mars 1908», sans amendement.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR :

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent sans retard dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence qui donne alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants, savoir:—

Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*.

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company*.

Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.

Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente.

Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires.

Loi à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz.